



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 29
Excusés : 7
Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE NOVEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 18 novembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. JACQUOT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme PERRIER - M. FOUBERT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. LARGIER - M. RIBOLLA . M. NOVAIS.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. NZIMBU - M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

Mme PERRIER	à	M. GHOZELANE
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA
Mme TCHOULA NJIA	à	Mme SHORT FERJULE
Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sofiane GHOZELANE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°2025_11_24-12

Ref : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Familles

Objet: Conventions de mise à disposition de l'espace aquatique du Nautil pour la période scolaire 2025-2026.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU les décisions n° DEC 2508001 et n° DEC 2508002 en date du 1^{er} août 2025 du Président de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,

CONSIDERANT que dans le cadre de son projet pédagogique, le service petite enfance de la ville, souhaite développer une activité aquatique à l'adresse des enfants de moins de 3 ans dans un lieu spécifique à la pratique de cette activité,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses activités sportives, le service animation enfance de la commune, souhaite proposer une activité aquatique aux enfants accueillis dans un lieu spécifique à la pratique de cette activité,

CONSIDERANT la proposition du Nautil de mise à disposition sur des créneaux ponctuels de l'espace ludique et de la pataugeoire au profit des services petite-enfance et animation enfance.

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 13 novembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

AUTORISE le maire à signer les conventions et éventuels avenants entre la commune et la CAPVM pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251127-2025_11_24_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

Publication : 28/11/2025

